

Les délibérations sur la question de Hongrie ont coïncidé avec des rumeurs de procès et d'exécutions continuels et l'imminence de nouvelles exécutions, cela en dépit d'assurances solennelles données à l'Assemblée générale que de tels procès et exécutions avaient pris fin. Comme auparavant, toutefois, l'Assemblée générale ne put obtenir rien de plus qu'un appel à la Hongrie et à l'URSS de respecter les résolutions sur cette question adoptées par les Nations Unies.

Les élections au Conseil de sécurité ont peut-être jeté une note discordante dans l'atmosphère détendue de l'Assemblée générale. L'élection de Ceylan (en remplacement du Canada) et celle de l'Équateur se sont faites sans incident, mais la troisième vacance a provoqué une rivalité entre la Pologne et la Turquie qui a eu des résonances de guerre froide. Le Canada, avec plusieurs autres États occidentaux, a appuyé la candidature de la Pologne, surtout parce qu'il lui semblait désirable de redonner plein effet à l'entente tacite de 1946 concernant l'attribution des sièges non permanents, qui veut qu'un pays de l'Est de l'Europe occupe généralement l'un de ces sièges. Après 51 autres tours de scrutin, on décida d'un commun accord que cette troisième vacance serait partagée entre les deux pays: chacun occupera le siège pendant une année, la Pologne en 1960 et la Turquie en 1961.

Le Canada s'est intéressé au débat sur le financement de la Force d'urgence des Nations Unies. Le budget spécial pour la FUNU est de quelque 20 millions de dollars par année, et jusqu'ici la répartition entre les États membres des Nations Unies s'est faite selon l'échelle ordinaire des contributions au budget des Nations Unies. Toutefois, pour diverses raisons, le bloc soviétique et un certain nombre d'autres pays ont refusé toute contribution, avec le résultat que le financement de la Force est devenu de plus en plus difficile. A sa quatorzième session l'Assemblée a adopté (le Canada votant pour) un système modifié de répartitions qui aura pour effet de diminuer les contributions des petits pays grâce aux contributions libres des pays fortunés. On s'attend que ce système facilite le financement de la FUNU.

La politique d'*apartheid* de l'Union Sud-Africaine a été débattue à maintes reprises aux Nations Unies. Le Canada à la quatorzième session ainsi qu'aux sessions précédentes de l'Assemblée générale a indiqué sa désapprobation de toute forme de discrimination raciale. La résolution adoptée cette année ne s'est toutefois pas confinée au principe général. Elle contenait certains paragraphes impliquant une condamnation sévère de l'Union Sud-Africaine. Une telle condamnation n'était pas, à notre avis, de nature à aider à la solution du problème. La délégation canadienne s'est donc abstenue de voter sur la résolution dans son ensemble mais a appuyé ceux des paragraphes qui s'opposaient à la discrimination raciale et a rappelé l'obligation de tous les membres des Nations Unies de respecter, de favoriser et de protéger les droits de l'homme. Le vote sur cette résolution à l'Assemblée générale fut de 62 pour, 3 contre, et 7 abstentions.

La question algérienne a été un autre problème que, selon l'opinion canadienne, la résolution proposée ne pouvait résoudre mais seulement rendre plus difficile. La discussion sur cette question a soulevé beaucoup d'intérêt, en partie parce qu'elle a suivi une déclaration du Gouvernement français concernant l'autodétermination éventuelle de l'Algérie. Il y avait toutefois doute qu'il fût utile pour les Nations Unies de considérer la question à ce moment. En dépit du fait qu'un certain nombre de délégations étaient déterminées à donner suite à l'affaire en vue d'influencer le